Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260414-CMNE2026_045-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
Séance du 14 AVRIL 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Pouvoirs	1
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	7 avril 2026
Secrétaire de séance	Pierre CARRÉRIC

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

Présents : Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEC, Yves de BON, Virginie GOMBÉRO, Daniel JAFFRÉ, Virginie BESNARD, Christine BOUCHET, Anne DENEUVE, Pascale ANTONETTI, Pierre LE FLOCH, Nolwenn CLÉMENT-STOLL, Christophe MALARDÉ, Vincent LE HAY, Jonathan GRAIGNIC, Marion RADI, Virginie ROBERT, Pierre CARRÉRIC

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sébastien HELLEGOUARCH donne pouvoir à Virginie GOMBÉRO
Excusée : Natacha PINHAS

2026/045	***Référents à l'association des communes forestières du Morbihan***

Les Collectivités forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Une association a été créée en ce sens dans le département du Morbihan le 20 février 2023.

La commune d'Inguiniel a adhéré à l'Association des collectivités forestières du Morbihan et à la Fédération nationale des communes forestières par délibération 2023-032 du 16 mai 2023.

Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la collectivité auprès des instances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNE Monsieur Pierre LE FLOCH (titulaire)

- DESIGNE Monsieur Vincent LE HAY (suppléant)

- AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume de BEAUFORT

MAIRIE D'INGUINIEL (Morbihan)

La secrétaire de séance

MAIRIE D'INGUINIEL (Morbihan)